

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 4 juillet 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°24

DÉCISION N° 0-21047-2008/DEF/EMM/ORJ
portant dissolution de la formation « groupe automobile de la marine à Paris ».

Du 28 mai 2008

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».*

DÉCISION N° 0-21047-2008/DEF/EMM/ORJ portant dissolution de la formation « groupe automobile de la marine à Paris ».

Du 28 mai 2008

NOR D E F B 0 8 5 1 1 2 9 S

Texte abrogé :

Décision n° 301/DEF/EMM/PL/ORA du 19 juin 1997 (BOC/PA , p. 3255).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.4

Référence de publication : BOC N°25 du 4 juillet 2008, texte 24.

La formation « groupe automobile de la marine à Paris » (GAMAP) est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2008.

Le GAMAP devient, à compter de cette même date, un service de l'établissement d'aéronautique navale de Dugny-Le-Bourget (EAN Dugny).

La décision n° 301/DEF/EMM/PL/ORA du 19 juin 1997 relative à la création du groupe automobile de la marine à Paris est abrogée à compter de cette même date.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Bernard LENOIR.